



**COMPTE RENDU AUDIENCE FO DU 16 MAI 2017
AUPRES DU CHEF DE PÔLE PILOTAGE RESSOURCES
OU :
RECRUTEZ, DONNEZ-NOUS DES COLLEGUES !**

La demande d'audience fait suite à la colère du syndicat, à la perplexité, à l'inquiétude des collègues de Chartres de Bretagne, de Dol de Bretagne et du Centre d'Encaissement de Rennes: la Direction a demandé par l'intermédiaire de leurs chefs de postes et service, à un contrôleur de Chartres, 2 agents du CER et un agent de Dol de Bretagne (ceux ayant la plus faible ancienneté administrative dans leur poste) d'établir une fiche de vœux, car leur unité est en situation de sur-effectif suite à suppression d'emploi(s) au 1^{er} janvier 2017.

(Rappelons que les suppressions d'emplois successives conduisent à constater 36 vacances d'emplois en catégorie C et 14 vacances d'emplois en catégorie B en Ille et Vilaine - 5 rapprochements externes en attente).

En réponse à nos questions, le chef de pôle s'est voulu rassurant, a expliqué que la démarche découle de l'évolution des règles de gestion, que l'établissement de la fiche de vœu est facultatif et n'aura pas d'incidence, qu'elle matérialise seulement le souhait de l'agent concerné de rester sur son poste, avec comme position administrative « A La Disposition » local (ALD local), donc maintien sur sa commune « d'affectation locale » et priorité absolue en cas de vacance d'emploi ultérieure (départ retraite, promotion, mutation ..). Il a ajouté qu'un changement à venir dans les règles de gestion ne remettrait pas en cause la garantie antérieurement « acquise » de rester dans la commune d'affectation (?).

FO DGFIP35 a fait remarquer que deux agents du CER partent en retraite avant fin 2017, deux autres en 2018 et qu' un contrôleur figure au projet de mouvement de mutation du 1^{er} septembre. Le recours fréquent aux vacataires (une quinzaine actuellement) démontre un besoin en personnel.

FO DGFIP demande l'appel immédiat des listes complémentaires aux concours, pour que cesse le recours massif aux vacataires et pose par ailleurs la question de la sécurité et de l'encadrement en période de très forte activité -septembre à décembre.

De plus, notre délégation a observé que la baisse d'effectif entraînerait un recours plus important du CER à l'équipe de renfort en fin d'année pour encadrer les vacataires (les titulaires assurant seuls le travail sur machines), donc une diminution des possibilités de renforcement des postes comptables et services qui en ont de plus en plus besoin.

FO DGFIP 35 a fait observer que la Direction locale a fait le choix d'informer les agents par l'intermédiaire des chefs d'unités et ne s'est déplacée au CER pour présenter le dispositif aux agents que sur leur demande expresse. Nous avons demandé qu'elle se déplace aussi dans les autres structures concernées pour expliquer aux agents comment ils doivent bien vivre cette situation anxiogène.

La délégation FO a demandé et obtenu que la Direction formalise par écrit son engagement à maintenir les agents de Dol et Chartres en «sur-effectif» dans leur commune « d'affectation locale ».

La Direction a réitéré la demande que les agents déposent le plus en amont possible leurs demandes de mise à la retraite, ceci pour anticiper éventuellement leur remplacement à l'occasion des mouvements de mutation. (A quand le retour à deux vrais mouvements de mutation revendiqué par FO, condition nécessaire au remplacement plus rapide des départs en retraite et autres vacances d'emplois ??)

Nous avons demandé à la Direction de communiquer aux représentants du personnel la situation des emplois actualisée -tenant compte des temps partiels-, avant et après les mouvements définitifs de mutation pour le 1^{er} septembre, ainsi que le volume de crédits vacataires consommé par notre DRFiP.

Enfin, nous demandons plus de transparence dans l'examen de la distribution des emplois dans les services de la Direction qui n'est pas soumise aux CAP de mutation.

En fin d'audience, suite à notre demande d'attention sur les postes et services toujours plus nombreux en situation difficile, la Direction a annoncé avoir programmé plusieurs visites de postes et services, dont la Trésorerie Municipale de Saint Malo le 1^{er} juin.

Conclusion : cette audience illustre l'urgence d'arrêt du plan social à la DG FiP, d'arrêt de l'hémorragie d'emplois dans les postes et services. FO DGFIP n'aura de cesse de revendiquer l'emploi de personnel titulaire et l'appel immédiat des listes complémentaires aux concours.

BULLETIN d'ADHESION

NOM: . . Prénom: . .
Quotité travail . .

Grade: . Indice . .
Affectation: .

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**
Fait à _____ le _____

